



Acceptation à concurrence de l'actif net

Par **ekatow**, le **14/09/2012** à **22:56**

Acceptation à concurrence de l'actif net.

Je contemple cette option car mon frère (l'autre héritier) refuse de partager les dettes qu'a laissées mon père a sa mort.

Le montant a payer serait entre 15.000 et 20.000 Euros (actifs moins passifs).

J'habite l'étranger depuis 40 ans. Mon frère habite la France.

Il y a pratiquement pas de dialogue avec mon frère.

Est ce un option?

Est compliqué?

Merci.